

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 D 05475 Numéro SIREN : 775 690 191 Nom ou dénomination : UNION INVIVO
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2023 sous le numéro de dépôt 13323

UNION INVIVO
Union de coopératives Agricoles
 Siège social : 83, avenue de la Grande-Armée PARIS 75016
 775 690 191 RCS PARIS

Greffes du tribunal
 de commerce de Paris
 Acte déposé le :

04 AVR. 2023

Sous le N° :

133236

EXTRAIT DE PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à neuf heures, les Sociétaires de l'Union INVIVO - Union de Coopératives Agricoles, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot, 75017 Paris, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant avis inséré, le 28 novembre 2022, dans le Journal d'Annonces Légales "Actus Juridique", ainsi que par lettres adressées aux Sociétaires.

[•]

M. le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[•]

- Approbation des comptes sociaux et consolidés clos au 30 juin 2022,
- Affectation du résultat,

[•]

- Election d'Administrateurs au Conseil d'Administration – collège Associés Coopérateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

[•]

Troisième résolution

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent net de 350 289,73 € dont un résultat des opérations réalisées avec les associés de 468 703,18 € et un déficit résultant des opérations réalisées avec les tiers de - 118 413,45 €, l'Assemblée Générale décide d'imputer la perte résultant des opérations réalisées avec les tiers non associés sur les résultats réalisés avec les associés coopérateurs et de doter les réserves obligatoires suivantes pour un montant de :

- Réserves pour parts annulées	:	0 €
- Réserve légale (10%)	:	46 870,32 €

Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à 303 419,41 €.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de servir un intérêt aux parts sociales, servi conformément aux statuts de l'Union prioritairement aux détenteurs de parts sociales à avantages particuliers, au taux maximum de 4,23% représentant un montant de 42 300,00 €, et d'utiliser le solde de 261 119,41 € pour verser aux associés coopérateurs et non coopérateurs détenteurs de parts sociales à la date de convocation

de l'assemblée, un intérêt aux parts sociales libérées à la clôture de l'exercice, au taux maximum de 2,23% et pouvant atteindre un montant de 1 644 959,79 €, en prélevant sur la réserve pour parfaire aux intérêts aux parts sociales le montant nécessaire pouvant atteindre 1 341 540,38 €.

Le paiement de cet intérêt aux parts sera effectué avant le 31 mai 2023, après imputation des sommes nécessaires à la mise à jour ou à la libération complémentaire des parts sociales de tout associé coopérateur non à jour avec ses obligations de souscription ou de libération de parts sociales, conformément aux statuts de l'Union.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

[•]

Neuvième résolution

[•]

L'Assemblée Générale nomme également la Société Coopérative Agricole BONNEVAL BEAUCE ET PERCHE sise 115 rue de Chartres à Bonneval (28800) comme nouvel administrateur pour une période de trois ans venant à expiration à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 30 juin 2025.

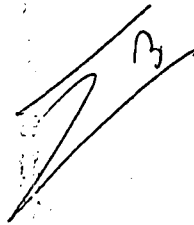
Chaque administrateur ayant été renouvelé ou nommé à la majorité des voix exprimées, cette résolution est adoptée.

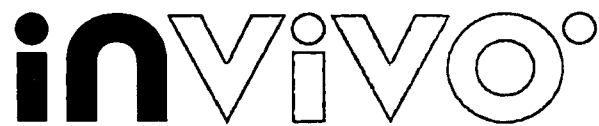
Dixième résolution

L'Assemblée Générale confère en tant que de besoin tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant l'ensemble des résolutions ci-dessus, en vue de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Extrait de procès-verbal certifié conforme par Monsieur Thierry BLANDINIERES, Directeur Général de l'Union InVivo





COMPTES ANNUELS

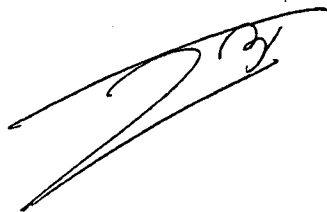
UNION INVIVO

Société coopérative

83 AVENUE DE LA GRANDE ARMEE 75016 PARIS

SIREN: 775690191

DATE DE CLOTURE : 30/06/2022



UNION INVIVO

Comptes annuels - Exercice clos le 30 juin 2022

Sommaire

1-Bilan actif.....	3
2-Bilan passif.....	4
3-Compte de résultat.....	5
ANNEXE.....	6
4-Faits caractéristiques.....	7
5-Règles et méthodes.....	8
6-Actif immobilisé.....	12
Immobilisations incorporelles.....	12
Immobilisations corporelles.....	13
Immobilisations financières.....	14
6 bis-Liste des filiales.....	15
7-Actif circulant.....	17
8-Capitaux propres.....	19
9-Provisions risques & charges.....	21
10-Dettes.....	22
11-Résultat.....	24
12-Engagements hors bilan.....	27
13-Autres informations.....	29

UNION INVIVO

Comptes annuels - Exercice clos le 30 juin 2022

1 - Bilan actif

BILAN ACTIF (en Keuros)	Exercice au 30/06/2022		30/09/2021	
	Brut	Amort. / Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Concessions, brevets et droits similaires	4 350	2 202	2 148	754
Indemnités de non rétablissement	915	915		
Autres Immobilisations incorporelles	1 230		1 230	2 278
Avances sur Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	6 494	3 116	3 378	3 033
Terrains	6 217	2 601	3 616	4 012
Constructions	70 531	54 618	15 913	17 114
Install. techniques, matér. et outill. industriels	84 697	68 350	16 347	17 093
Autres immobilisations corporelles	8 656	4 858	3 798	4 033
Immobilisations corporelles en cours	1 394		1 394	327
Avances sur immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles	171 495	130 427	41 068	42 579
Participations à des organismes coopératifs	2 191	519	1 672	1 684
Titres de participations	274 448	2 222	272 227	240 116
Créances rattachées à des participations	28 471	2 061	26 411	25 435
Autres titres immobilisés	3 767	275	3 491	3 372
Prêts	2 327	386	1 941	1 942
Autres immobilisations financières	183		183	174
Immobilisations financières	311 387	5 463	305 924	272 724
ACTIF IMMOBILISE	489 876	139 006	350 870	318 336
Matières premières, approvisionnements	30 457	638	29 819	22 727
En cours de production de biens	8 283	1 903	6 381	3 810
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	2 995	632	2 363	2 612
Marchandises	21 389		21 389	2 114
Stocks	63 125	3 173	59 951	31 264
Avances et acomptes versés sur commandes	2 686		2 686	5 574
Clients associés coopérateurs et comptes rattachés	180 113	154	179 959	169 221
Clients et comptes rattachés	134 803	306	134 497	125 670
Autres créances	301 041	83	300 958	206 965
Capital souscrit et appelé, non versé	265		265	430
Créances	618 908	543	618 365	507 860
Valeurs mobilières de placement	2		2	1
Disponibilités	30 995		30 995	25 327
Disponibilités	30 998		30 998	25 328
Charges constatées d'avance	1 007		1 007	1 109
ACTIF CIRCULANT	710 038	8716	710 921	559 531
Frais d'émission d'emprunt à étaler	42		42	52
Prime de remboursement des obligations				
écarts de conversion actif				756
TOTAL ACTIF	1 203 456	142 722	1 060 733	884 705

3 sur 30

UNION INVIVO

Comptes annuels - Exercice clos le 30 juin 2022

2 - Bilan passif

BILAN - PASSIF (en K euros)		30/06/2022	30/09/2021
Capital social ou individuel	dont versé : 72 868	73 134	72 140
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Ecart de réévaluation		23 780	23 780
Réserve légale		44 133	43 868
Réserves statutaires ou contractuelles		396	396
Réserves indisponibles		10 412	10 412
Réserves compensant le remboursement des parts sociales		8 425	8 425
Autres réserves		251 759	251 172
Report pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales		8 255	8 255
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		350	2 451
Subventions d'investissement		155	26
CAPITAUX PROPRES		420 800	420 926
Produit des émissions de titres participatifs		14 000	14 000
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES		14 000	14 000
Provisions pour risques		4 915	6 998
Provisions pour charges		3 520	3 522
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		8 435	10 520
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		26 244	32 239
Emprunts et dettes financières divers		1 640	42
Dettes financières		27 884	32 280
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 343	4
Dettes fournisseurs associés coopérateurs et comptes rattachés		62 235	32 776
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		364 459	301 051
Dettes fiscales et sociales		27 574	17 743
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 070	1 194
Autres dettes		130 887	53 976
Dettes non financières		588 568	406 744
Produits constatés d'avance		20	234
DETTES		616 471	439 258
Ecart de conversion Passif		1 027	
GÉNÉRAL - PASSIF		1 060 733	884 705

4 sur 30

UNION INVIVO

Comptes annuels - Exercice clos le 30 juin 2022

3 - Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT (en K euros)	Exercice au 30/06/2022 sur 9 mois			30/09/2021 12 mois	Variation N / N-1
	France	Exportations	Total		
Ventes de marchandises	1 761 408	25 015	1 786 423	1 750 795	35 627
Production vendue de biens	136 137	22	136 159	89 174	46 986
Production vendue de services	97 846	3 380	101 226	96 599	4 627
Chiffres d'affaires nets	1 995 391	28 417	2 023 808	1 936 568	87 240
Production stockée			2 039	955	1 084
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			43	27	16
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			5 596	5 877	(281)
Autres produits			183	913	(730)
Produits d'exploitation			2 031 669	1 944 340	87 329
Achats de marchandises			1 834 140	1 772 289	61 851
Variation de stock de marchandises			(19 266)	819	(20 086)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			118 259	72 758	43 501
Variation de stock de matières premières et autres approv.			(7 484)	(11 894)	4 410
Autres achats et charges externes			79 682	84 741	(5 059)
Impôts, taxes et versements assimilés			198	514	(316)
Salaires et traitements			7 466	8 455	(988)
Charges sociales			2 934	3 522	(588)
Dotations aux amortissements			3 842	4 954	(1 112)
Dotations aux dépréciations des immobilisations					
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant			3 138	3 137	2
Dotations aux provisions pour risques et charges			195	1 014	(819)
Autres charges			5 162	5 558	(397)
Charges d'exploitation			2 026 266	1 945 866	80 399
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			5 403	(1 525)	6 930
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré			100	40	60
Produits financiers de participations à des organismes coopératifs agricoles			91	0	91
Produits financiers de participations			1 784	14 481	(12 697)
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immobilisé			120	127	(7)
Autres intérêts et produits assimilés			461	330	131
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 318	0	1 318
Différences positives de change			0	0	(0)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Produits financiers			3 774	14 938	(11 164)
Dotations financières aux amortissements et provisions				2 218	(2 218)
Intérêts et charges assimilés			1 329	1 404	(76)
Différences négatives de change			0	71	(70)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Charges financières			1 329	3 693	(2 365)
RÉSULTAT FINANCIER			2 448	(1 245)	(3 709)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			7 729	(6 795)	(14 524)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			3	2 177	(2 174)
Produits exceptionnels sur opérations en capital			4 168	84	4 085
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 196	1 995	(798)
Produits exceptionnels			5 368	4 256	1 112
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			9 225	8 429	797
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 575	102	1 473
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			362	2 668	(2 306)
Charges exceptionnelles			11 163	11 199	(36)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(3 795)	(6 943)	1 148
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			55	54	1
Impôts sur les bénéfices			1 549	230	1 319
TOTAL DES PRODUITS			2 040 811	1 963 514	77 297
TOTAL DES CHARGES			2 040 461	1 961 082	2 379 379
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			350	2 451	(2 101)

5 sur 30

GMBA MONTIEL LABORDE

ERNST & YOUNG Audit

Union InVivo

Exercice de neuf mois clos le 30 juin 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

GMBA MONTIEL LABORDE
14, rue Portalis
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 335 342
349 954 636 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Union InVivo

Exercice de neuf mois clos le 30 juin 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de l'union de coopératives agricoles Union InVivo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'union de coopératives agricoles Union InVivo relatifs à l'exercice de neuf mois clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'union de coopératives agricoles à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

☐ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

☐ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe aux comptes annuels :

- ▷ la non-comparabilité des comptes du fait du changement de date de clôture intervenu au cours de l'exercice, comme indiqué dans la note 4.2 « Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes » de l'annexe ;
- ▷ les impacts relatifs à la première application du règlement ANC n° 2021-01 à l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2021, tel qu'ils sont décrits dans la note 4.2 « Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes » de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation et les autres titres immobilisés figurant à l'actif du bilan de l'union de coopératives agricoles Union InVivo sont évalués selon les modalités décrites dans la note 5.2.3 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'utilité et, le cas échéant, contrôlé le calcul des dépréciations et/ou des provisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'union de coopératives agricoles à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'union de coopératives agricoles ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre union de coopératives agricoles.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▷ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▷ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'union de coopératives agricoles à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▷ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Nantes, le 30 novembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

GMBA MONTIEL LABORDE

**Certifié conforme
à l'original**

ERNST & YOUNG Audit

Pierre Laborde



Willy Rocher